

Présentation sur le thème du dossierpolitique n° 18, 17 août 2009

D'une pierre deux coups : assainir l'Al – garantir l'AVS

L'Al est en mauvaise posture

Dettes: 13,5 mrd fr.

Déficit annuel : 1,4 mrd fr.

L'Al dépense quotidiennement 4 mio.fr. de plus qu'elle n'encaisse. Qui finance ce déficit ?

Les difficultés financières de l'Almenacent l'AVS

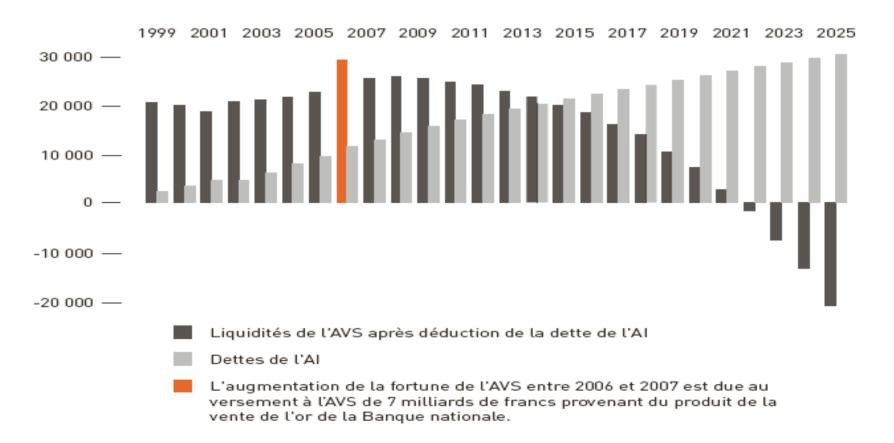
- L'Al ne possède pas de fortune propre
- L'AVS doit financer ses déficits
- L'AVS injecte 4 mio.fr. par jour dans l'Al
- Ces ressources feront défaut pour verser les rentes AVS

Conclusion:

Sans assainissement de l'AI, l'AVS ne sera plus en mesure de payer ses rentes dans dix ans

Les déficits de l'Al assèchent l'AVS

Évolution de la fortune de l'AVS et des dettes de l'AI en mio.fr., aux prix de 2009



Source : Office fédéral des assurances sociales

Assainir l'Al – garantir l'AVS

Plan d'assainissement en trois étapes :

- 1ère étape : 5e révision de l'Al Stopper la spirale de l'endettement, stabiliser le déficit
- 2e étape : financement additionnel temporaire Stopper l'érosion de l'AVS
- > 3e étape : 6e révision de l'Al Réduire les dépenses, assainir durablement l'Al

Le chemin vers des finances saines

Déroulement du plan d'assainissement en trois étapes

2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019

1re étape

1re étape 5e révision Al stabilisation du déficit (réadaptation accrue, mesures d'économie)

2e étape

Financement additionnel de l'Al élimination du déficit de 2011 à 2017 et création d'un Fonds Al autonome

3e étape

6e révision Al, 1er paquet réduction du besoin d'économies (réadaptation pour sortir de la rente, nouveau mécanisme de financement)

6e révision AI, 2e paquet équilibre durable des comptes (notamment mesures d'économie)

Source : Office fédéral des assurances sociales

Financement additionnel temporaire De quoi s'agit-il?

- Relèvement des taux de TVA
 - taux normal : 7,6 % $_{+0,4}$ % = 8,0 %
 - taux réduit : 2,4 % + 0,1 % = 2,5 %
 - taux spécial : 3,6 % $_{+0,2}$ % = 3,8 %
- Temporaire : 1^{er} janv. 2011 31 déc. 2017
- La Confédération paie les intérêts de la dette
- Un fonds de compensation est créé pour l'Al
- Votation fédérale : 27 septembre 2009

Le financement additionnel temporaire ...

- ...élimine le déficit de l'Al
- ...garantit l'AVS
- …évite une réduction des prestations sociales
- …évite une hausse des taux de cotisation
- ...pousse l'Al à réduire ses dépenses
- ...prépare la voie pour la 6e révision de l'AI, axée sur les dépenses

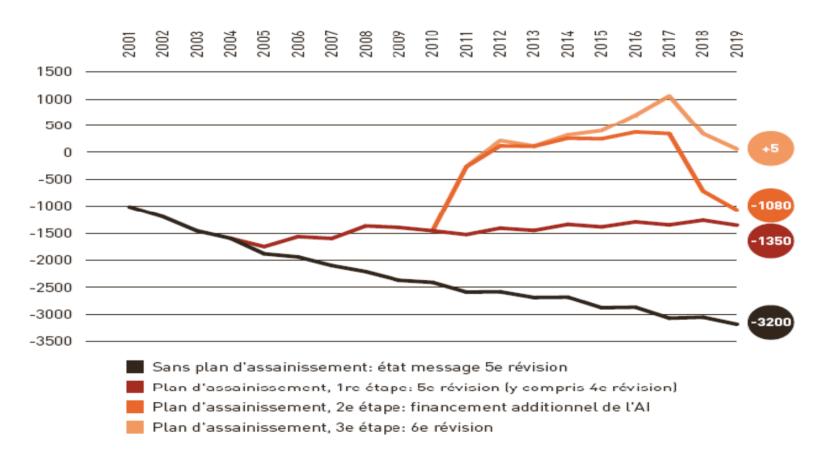
Objectif:

assainir l'Al via des mesures axées sur les dépenses après la phase de financement additionnel

Retour à l'équilibre de l'Al en 2018

Divers scénarios pour le compte de l'Al

Résultat en mio, fr



Source : Office fédéral des assurances sociales

Position d'economiesuisse

- L'Al doit être assainie des assurances sociales en difficulté nuisent à la Suisse
- L'assainissement de l'Al n'aggrave pas la récession
- L'assainissement se fera via des mesures axées sur les dépenses à moyen terme
- Le financement additionnel est limité dans le temps
- Le projet évite une hausse des cotisations salariales

Le financement additionnel temporaire est une mesure nécessaire en attendant que la 6^e révision de l'Al agisse

Documentation sur le sujet

- Dossierpolitique « AI : hausse temporaire des recettes pour un assainissement durable »
- Résumé : « D'une pierre deux coups : assanir l'AI garantir l'AVS »
- www.economiesuisse.ch



Personne de contact :



Vincent Simon

Responsable de projets

022 781 66 81

vincent.simon@economiesuisse.ch